moyens. La précipitation, en pareille matière, pourrait avoir des conséquences désastreuses. (Applaudissements au centre).

Le gouvernement a un devoir à remplir : il l'accomplira, il parlera dans un délai très court. Si ce n'est pas mercredi, ce sera jeudi. (Violentes protestations à l'extrême gauche). En tout cas, ce sera dans un délai très rapproché. (Très bien au centre).

Réplique de M. Goblet

M. Goblet. — Il ne s'agit pas de savoir si ce délai sera court ou long, il importe surtout que l'on n'engage pas une action militaire avant que la *Chambre ait été consultée. (Bruit au centre).*

Mais enfin, Messieurs, il peut se produire des opérations militaires. Le gouvernement nous dit : « Je vous apporterai une proposition ». Laquelle ? *(Exclamations au centre.)*

Ce sera peut-être la contrainte. Mais si la Chambre ne veut pas qu'on use de contrainte, elle en a le droit. (Très bien à gauche.) Je prie la Chambre de trancher la question en décidant que l'interpellation sera discutée immédiatement. (Applaudissements à gauche.)

M. Méline, de son banc. — Le gouvernement s'oppose à la discussion immédiate qui aurait de graves inconvénients. Je répète encore une fois qu'il ne sera engagé aucune action définitive sans l'assentiment de la Chambre. (Très bien au centre.)

Discours de M. Millerand

M. Millerand. — Je prie la Chambre de fixer d'une façon ferme à l'ouverture de la séance de demain la discussion de l'interpellation.

Le gouvernement déclare ne pas connaître la réponse officielle de la Grèce. Dans ces conditions, ce n'est pas seulement son devoir, c'est aussi le nôtre de garder le silence.

Le centre applaudit ironiquement à l'adresse de M. Goblet.

M. Millerand. — *Mais sitôt cette réponse reçue,* le gouvernement aura le devoir de parler. Or, cette réponse arrive ce soir : demain, par conséquent, le gouvernement sera en mesure de s'expliquer. (Très bien à l'extrême gauche.)

Deux questions se poseront en effet : La France croira-t-elle devoir s'unir aux autres puissances, même pour des actes matériels, ou bien croira-t-elle, tout en restant unie aux autres puissances, devoir aviser ces puissances, comme elle l'a fait en 1886, qu'il lui est impossible d'employer des moyens de coercition matériels contre la Grèce ?

Pour moi, j'estime que cette dernière attitude est la seule que la France doive adopter. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

Le gouvernement ne peut pas engager le pays sans l'assentiment de la Chambre ; pour qu'il puisse avec autorité s'expliquer devant les autres puissances, il faut qu'il soit d'abord venu s'expliquer ici.

L'intérêt public est le seul dont nous soyons tous préoccupés dans cette affaire. Il importe qu'il n'y ait dans l'attitude du gouvernement ni flottement ni hésitation ; il importe qu'une décision soit prise demain d'accord entre lui et les représentants du pays. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)

M. Méline. — Je ne puis accepter la fixation ferme à demain. Je vois de graves inconvénients à l'adoption d'une pareille proposition.

L'ajournement est voté

Par 325 voix contre 194 sur 519 votants l'ajournement à une date ultérieure de deux interpellations est adopté.

M. Jaurès. — Soit, mais demain et tous les jours, jusqu'à ce que le gouvernement se soit décidé à nous répondre, nous recommencerons à réclamer la discussion des interpellations. (Applaudissements à l'extrême gauche. Exclamations à droite et à gauche.

Suicide d'un officier supérieur

Paris, 8 mars. — Le commandant Emile-Xavier Euvrard, professeur adjoint de tactique à l'école de guerre, breveté d'état-major depuis le 19 novembre 1884, s'est suicidé à onze heures du soir, la nuit dernière, dans l'appartement du cinquième étage qu'il occupait au 81 de l'avenue Bosquet.

Il avait fait le matin même un cours de tactique à l'Ecole et, le soir, après dîner, rentrait dans son cabinet de travail pour y consulter un ouvrage qu'il avait fait en collaboration avec le commandant Rousset et qui avait pour titre : la *Guerre franco-allemande*.

Vers onze heures, en relisant son livre pour y puiser les éléments d'un cours à faire à ses élèves, il fut pris d'un accès de découragement et pensant qu'il n'était plus à la hauteur de sa tâche, saisit son revolver d'ordonnance et se tira dans la nuque une balle à bout portant. Il tomba sur sa table, inondant de sang ses papiers et ses livres.

Mme Euvrard et la bonne, accourues au bruit de la détonation, se trouvèrent en présence d'un cadavre. La mort avait été instantanée.

Le commandant Euvrard, né en 1855, était âgé de quarante-un ans. Il était entré au service en 1872, avait conquis rapidement ses grades, fait la campagne de Tunisie et détaché ensuite à Paris, à l'Ecole de guerre où il occupait une situation brillante au service de laquelle il mettait une énergie et une intelligence hors ligne.

Il était marié richement et n'avait pas d'enfants. Il était inscrit sous le numéro 648 sur la liste d'ancienneté.

SÉNAT

Séance du 8 Mars 1897

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Loubet. président

Le Budget de 1897

Le Sénat continue la discussion du budget de 1897.

Les articles 1 à 39 sont adoptés presque sans débat.

Sur le chapitre 40, M. Treille proteste contre les rigueurs du code militaire.

Les chapitres 40 à 58 sont adoptés.

M. Bernard propose de relever de 10.000 fr. le chapitre 54 (secours) et de rétablir ainsi le chiffre de 5.326.000 fr. voté par la Chambre des députés d'accord avec la Commission du budget et le ministre de la guerre.

L'amendement est adopté ainsi que tous les chapitres du budget de la guerre.

La séance est levée à 6 heures 05 et renvoyée à demain.

La Chambre

Séance du 8 mars 1897

La séance est ouverte à 2 heures 15, sous la présidence de **M. Henri Brisson**, président.

Le début de la séance est occupé par les affaires de Crète dont nous parlons d'autre part.

INTERPELLATION sur L'élection d'un magistrat en Corse

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Luce de Casabianca sur la récente nomination du président du tribunal de première instance de Corté, M. Gabrielli. Du coup, les bancs se sont complètement dégarnis et M. de Casabianca sans crainte d'être gêné développe son interpellation.

M. Gabrielli serait, paraît-il, un avocat sans cause qui, comme conseiller général de Corté fut traduit devant la Chambre des mises en accusation qui ne l'aurait lâché qu'avec des considérants accablants.

L'orateur reproche au ministre d'avoir nommé un adversaire de la République, un ancien seize-mai et l'invita à défendre même l'honneur de la magistrature (Applaudissements prolongés à gauche).

Réponse du ministre

M. Darlan reproche à l'interpellateur de ne vouloir regarder M. Gabrielli qu'à travers le prisme des passions locales. Il expose que la connaissance qu'a M. Gabrielli, des traditions et des mœurs corses ont contribué à sa nomination. Il affirme d'ailleurs que cette nomination a été accueillie avec faveur par le parti républicain gouvernemental. (Rires à gauche).

M. de Casabianca lui reproche d'avoir été flétri par un arrêt de la Chambre des mises en accusation de Bastia. Cela c'est de la polémique et ce n'est pas exact. Les chefs de la cour de Bastia ont fourni au contraire sur M. Gabrielli les meilleurs renseignements.

Avocat depuis 25 ans, il est rompu à la pratique des affaires. Il est excellent républicain et il appartient à une des familles les plus considérées de l'arrondissement de Corte. Sa moralité est parfaite, mais il n'a qu'un tort, celui de ne pas être inféodé au parti de M. de Casabianca.

Le garde des sceaux arrive à l'élection frauduleuse du canton d'Orezza dont le résultat fut annulé au préjudice de M. Gabrielli.

M. Gabrielli et son frère étaient simplement cités comme complices et la chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Bastia ayant jugé qu'il n'y avait pas eu délit à plus forte raison il ne pouvait y avoir de complicité possible. (Protestations à gauche).

En conséquence le garde des sceaux ne peut croire qu'il s'est trompé en nommant à son tour M. *Gabrielli à la présidence du tribunal de Corte*, et il attend avec confiance le jugement de la Chambre. (Applaudissements au centre.)

La parole est à **M. Emmanuel Arène**. M. de *Casabianca proteste. C'est son droit de répondre* auparavant au garde des sceaux.

M. Darlan. — Je ne demande pas aux Corses de se disputer entre eux. Je demande simplement à la Chambre d'approuver mes actes. (Très bien sur divers bancs).

M. de Casabianca maintient que dans l'affaire de l'élection du canton d'Orezza, M. Gabrielli a été flétri par les considérants du jugement.

M. Rouanet. — Voilà les magistrats de l'esprit nouveau (Bruit).

Réplique de M. Casabianca

M. de Casabianca constate que M. Darlan a voulu s'abriter derrière la nomination du frère de M. Gabrielli, faite par M. Ricard. C'est là une bien pitoyable raison, une mauvaise nomination n'en légitime pas une autre.

L'orateur en terminant cite le cas d'un juge du pays corse qui, obligé de se récuser dans une affaire concernant les membres de sa famille, prit aussitôt place au banc de la défense comme avocat.

Voilà les abus qui se commettent en Corse et c'est à la Chambre qu'il appartient d'y mettre fin.

Discours de M. E. Arène

M. Emmanuel Arène succède à M. Casabianca. Il rend hommage au mérite et à l'honorabilité parfaite de M. Gabrielli. Son seul défaut a été de vouloir que dans un canton Corse le véritable élu fut proclamé élu en dépit des usages implantés par l'empire et qui en a laissé bien d'autres aussi déplorables dans notre pays.

Comme pour d'autres on ne peut mettre en doute son dévouement à la République.

Les ordres du jour

MM. Pierre Richard et **Marcel Habert** déposent un ordre du jour invitant le gouvernement à ne pas nommer des magistrats dans des arrondissements où ils ont été candidats à des fonctions électives.

M. de Casabianca dépose de son côté l'ordre du jour suivant :

La Chambre désireuse de voir les nominations judiciaires entourées des garanties nécessaires passe à l'ordre du jour.

M. Darlan. — Le gouvernement demande l'ordre du jour pur et simple. (Exclamations à gauche.)

L'ordre du jour pur et simple est repoussé

On vote. Le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple donne lieu à pointage.

On suspend la séance. La Chambre est houleuse.

A la reprise de la séance (5 heures 20), le président annonce que **l'ordre du jour pur et simple est repoussé par 245 voix contre 223.** (Applaudissements à gauche).

UNE ADJONCTION

M. Brisson — J'ai reçu, pendant le pointage (exclamations à l'extrême gauche), un ordre du jour de M. Maurice Lebon demandant d'ajouter à l'ordre du jour de M. Pierre Richard : « **Et confiante dans le ministre de la justice.** »

M. Maurice Lebon explique la raison de son *intervention. S'il a voté l'ordre du jour pur et simple*, il n'en partage pas moins l'opinion de M. P. Richard bien que convaincu que le ministre saura s'inspirer du sentiment de la Chambre qui ne veut pas que les considérations politiques influent sur les nominations de magistrats. (Très bien).

M. Darlan accepte dans ces conditions.

Vote de l'ordre du jour Richard modifié

On demande le vote modifié.

L'ordre du jour Richard-Habert est adopté par **490** *voix contre* **13**.

L'addition de M. Maurice Lebon est mise aux voix.

M. Goblet. — La Chambre vient de voter un ordre du jour de blâme, cela n'est pas douteux puisque le gouvernement l'avait repoussé. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.) Lui donner le blâme et *la confiance à la fois, ce n'est pas possible.* (Applaudissements à gauche.)

L'addition est mise aux voix et adoptée par **276 voix contre 210**.

L'ensemble est adopté par **272 voix contre 91**.

Séance demain à 2 heures.

Séance levée à 5 heures 55.

Dernière Heure

Les défenseurs d'Arton

Paris 8 mars. — On assure que M. Marcel Habert, député de Seine-et-Oise et ami particulier d'Arton, a demandé et obtenu d'être adjoint à Me Demange pour la défense du célèbre détenu.

LA RÉPONSE DE LA GRÈCE

Paris, 8 mars. — Voici l'analyse de la réponse de la Grèce :

Le gouvernement grec regrette de ne pas pouvoir rappeler ses troupes de Crète, dans la crainte du retour des incidents qui ont motivé leur envoi.

La Grèce témoigne de dispositions permettant aux puissances de reprendre l'examen des points indiqués dans la note aux puissances sans sortir du cadre des principes formulés pour trouver une solution lui donnant satisfaction et pouvant permettre à la Grèce de tenir compte des désirs des puissances, sans froisser les aspirations nationales.

La réponse donne à entendre que la Grèce retirerait ses bâtiments si les puissances prenaient l'engagement d'empêcher la Turquie d'envoyer des renforts, mais elle déclare qu'elle ne pourrait pas retirer ses troupes sans compromettre gravement la sécurité des chrétiens. En conséquence les puissances devraient trouver *juste que les troupes grecques soient employées* conjointement avec celles des puissances au rétablissement de l'ordre.

Concernant l'organisation de l'île, la Grèce fait appel aux sentiments de justice des puissances et les supplie d'admettre une combinaison permettant aux Crétois de plébisciter sur leur sort.

Le *Petit Temps* ajoute :

« L'opinion publique et la presse approuvent hautement l'esprit de cette réponse, tous voulant que la Grèce garde une attitude digne dût-il en résulter des désastres.

Manifeste des députés socialistes en faveur de la Crète

Paris, 8 mars. — Le manifeste suivant vient d'être adressé au président de la Chambre grecque :

« Au peuple grec,

« Le peuple français, dont nous avons l'honneur d'être les représentants, a hautement manifesté d'un bout à l'autre du territoire l'ardente sympathie que lui inspirent votre résolution, vos dangers, votre courage.

« Nous pensons comme lui, et comme lui, nous vous tendons une main fraternelle. La barbarie turque vous étreint, la complicité *européenne vous menace. Ceux qui n'ont pas* bronché devant les massacres d'Arménie voudraient entraver votre élan national et votre œuvre justicière. Vous luttez pour la patrie, pour l'honneur, pour l'humanité. La civilisation compte sur votre victoire.

« E. Roche, Giraud, Chassaing, Compayré, Lamendin, Goujat, Cluseret, Argeliès, Marcel Sembat, Basile, Desfarges, etc., députés à la Chambre française. »

Un télégramme des étudiants parisiens

Paris, 8 mars. — Le télégramme suivant a été envoyé par le comité d'action des étudiants au président de la Chambre à Athènes :

» Président, Chambre, Athènes,

» Le Comité d'action philhellénique des étu*diants parisiens, avec l'adhésion de plus de 1000* associations diverses, envoie aux Hellènes l'assurance des sympathies enthousiastes de la nation française. »

Volontaires Marseillais

Marseille, 8 mars. — Un corps de volontaires pour la Grèce est en voie de formation ici.

Le rappel des ambassadeurs

Rome, 8 mars, 8 heures, soir. — Une note officieuse annonce que les puissances sont d'accord pour rappeler leurs ambassadeurs d'Athè*nes*.

L'application des mesures coercitives

Berlin, 8 mars. — Bien que l'accord entre les six puissances, signataires de la note identique, soit absolue, il est certain que les négociations, relatives aux mesures coercitives à prendre de concert, ne sont pas terminées.

Les nations comme la France, l'Italie et l'Angleterre, pour lesquelles l'assentiment des Chambres est nécessaire ont réservé leur adhésion à toute action militaire, après les discussions qui ne manqueront pas d'avoir lieu dans les divers parlements.

En tous cas, il serait dors et déjà convenu que si les mesures préparatoires de cœrcition telles que le blocus du Pirée était nécessaires, l'Allemagne, l'Autriche et la Russie seraient chargées de les appliquer.

La fièvre guerrière en Grèce

Athènes, 8 mars. — La fièvre guerrière est à son apogée. Les trains amènent chaque jour des milliers d'hommes de la réserve. Tous ces jeunes gens ont défilé dand les rues salués par les acclamations de la foule.

Ils ont fait des démonstrations devant le palais et devant la résidence du prince héritier au cri de vive la guerre.

Aujourd'hui les rues sont encombrées par les réservistes.

Des escadrons de cavalerie, des batteries d'artillerie se rende au Pirée afin de s'embarquer pour la Thessalie.

La perspective d'une guerre avec la Turquie est envisagée sans crainte.

L'Angleterre impartiale

Londres, 8 mars. — A la Chambre des Communes, M. Curzon a déclaré que tous les bruits concernant l'attitude partiale de l'Angleterre à l'égard de l'un ou l'autre parti en Crète n'était pas fondé.

LES mesures prises par les puissances

Athènes, 18 mars. — L'amiral Canevaros, commandant en chef les escadres réunies, prend toutes les mesures à l'exécution des mesures nécessitées par le refus de la Grèce d'optempérer à la note des puissances.

Les villes de la Crète et les points stratégiques importants vont être occupés militairement par des compagnies de débarquement.

Les missions anglaises à Madagascar

Londres, 8 mars. — A la chambre des Communes, M. Curzon, répondant à une question déclare que le gouvernement anglais va faire de sérieuses représentations à la France au sujet des vexations dont se plaignent les sujets et les missions anglaises à Madagascar.

Chronique Régionale

Les listes électorales

Une circulaire relative aux abus résultant de la communication des listes électorales, vient d'être envoyée par le ministre de l'intérieur aux préfets.

Aux termes de cette circulaire, les municipalités ne doivent pas procurer la copie, soit intégrale, soit « partielle », des listes électorales, lors même qu'on offrirait de rétribuer le travail.

Les maires devront refuser à leurs secrétaires l'autorisation de délivrer ces copies et de fournir des renseignements extraits des listes électorales, comme ceux, par exemple, qui sont relatifs au culte professé par les citoyens.

Ces fonctionnaires auraient leur responsabilité engagée au point de vue pénal, s'ils fournissaient des renseignements jugés diffamatoires, tels que ceux qui porteraient sur les causes de la radiation des électeurs.

Style Socialiste

A propos du discours prononcé à la Chambre par M. Guillemin sur le projet de suppression des bureaux de placement, la *Petite République* a consacré à l'honorable député d'Avesnes un de ces articles bêtement grossiers dont les journaux socialistes ont le secret, et que le *Réveil du Nord* s'est empressé de reproduire.

Le distingué député est, certes, au-dessus de ces injures triviales, qui remplacent les arguments dans les polémiques socialistes.

Si nous les relevons, c'est parce que le *Réveil du Nord* affectait de se scandaliser, il y a quelques jours, du caractère injurieux des attaques de la *Croix*, contre lui et ses amis.

La *Croix* n'a jamais dépassé ce degré de grossièreté. Et la petite feuille cléricale aurait pu simplement répondre au journal socialiste par le « *connais-toi toi-même* » des anciens.

Chronique Locale

ROUBAIX

Une arrestation pour vol

Un nommé Charles-Louis Poiliège, âgé de 15 ans, demeurant à Wattrelos, a été arrêté hier sous l'inculpation de vol et conduit au bureau de M. le commissaire de police du quatrième arrondissement.

Samedi après-midi, une petite fille de 16 ans, Reine Loof, demeurant rue Descartes, fort Sion, 35, revenait de la rue Galvani, où elle avait été chercher des bottines, quand elle rencontra Poiliège qui lui enleva une somme de 4 fr. 50 et prit la fuite. Le voleur qui n'avait pas été retrouvé, a été découvert hier après-midi.

Un noyé

Hier matin, à six heures, un ouvrier se rendant à son travail, a retiré du canal au quai de Leers le cadavre d'un sieur Richard Gilman, âgé de 60 ans, demeurant rue Destaing 12.

Des rats lui avaient dévoré l'oreille gauche. M. Gilman qui travaille chez M. Etienne Motte, rase le dimanche chez lui. Dimanche, il était parti en compagnie de quelques amis qu'il quitta vers sept heures du soir. A ce moment il était pris de boisson. Mme Gilman attendit vainement toute la nuit après son mari.

Ce n'est que vers huit heures du matin que le fils de M. Gilman vint annoncer que son père était mort et qu'on venait de le transporter à l'Hôtel-Dieu.

Ayant rencontré la civière en se rendant à son travail il avait demandé à voir le cadavre et avait reconnu son père.

On croit qu'étant ivre, M. Gilman aura suivi le bord du canal et trompé par l'obscurité sera tombé dedans. Toute idée de suicide doit être écartée.

Un accident de voiture

Dimanche soir, *vers neuf heures et demie,* deux voitures allaient à une certaine vitesse et en sens opposé rue de la Gare.

Au moment où elles passaient place Chevreul, un jeune garçon voulant traverser la chaussée, ne put se garer à temps et fut renversé par l'un des véhicules, dont une roue lui passa sur la jambe droite.

Relevé aussitôt par des passants, le pauvre petit fut transporté dans un estaminet voisin où il reçut les premiers soins d'un médecin.

Bientôt MM. les docteurs Largillière et Derlancourt arrivèrent et après un examen ils constatèrent une fracture à la jambe droite du petit garçon. Celui-ci se nomme Pierre Devuyne ; il est âgé de 13 ans, demeure à Roubaix, rue de la Conférence, cour Vandenghem et exerce le métier de bâcleur.

La mère de Devuyne est restée veuve avec quatre enfants.

Le blessé a été transporté vers dix heures et demie à l'Hôtel-Dieu.

Quant à la voiture qui avait causé l'accident, elle ne s'est pas arrêtée et a disparu.

Un déraillement

Dimanche matin, le tramway électrique a déraillé Grande-Place et a renversé l'étalage d'un marchand, M. Armand Carbon.

Les dégâts sont évalués à 20 francs.

Le tramway a pu être remis sur rails quelques instants plus tard.

Ivresse et bris de clôture

Les agents de service rue du Moulin ont arrêté et écroué au dépôt un nommé Emile Picavet, âgé de 25 ans, mécanicien, demeurant rue du Moulin, qui était ivre et avait cassé des carreaux à l'estaminet Monghe, 82, rue du Moulin.

Ivresse

Une femme Maria Frison, âgée de 54 ans, demeu*rant rue du Parc 10, a été arrêtée pour ivresse,* dimanche soir vers six heures, rue du Grand-Chemin.

Menus faits

Un rapport a été fait à la charge de MM. Clovis Wattebolle et Camille Dennuisonck, pour chant nocturne.

Un Axiome

Dis moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es, a dit Brillat-Savarin (dans sa physiologie du goût), parodiant un proverbe connu. Concernant la toilette moderne on peut dire : **Montre moi ta chaussure je te dirai qui tu es.** En effet, **il n'y a pas d'élégance réelle sans belle chaussure.** C'est elle qui donne le dernier cachet. — **Donc, si vous voulez être bien chaussé, avec élégance et solidité**, adressez-vous à une Maison de 1er ordre. Vous en avez à Roubaix, **il est inutile de commander vos chaussures à Paris ou à Lille**, ou sur Mesures. **La CORDONNERIE MODÈLE, a toujours ses assortiments**, Dames et Messieurs, **au grand complet**, des modèles les plus nouveaux, chaussant dans la perfection, dont elle garantit absolument la solidité — **Genre des grands bottiers de Paris** — à des prix accessibles pour toutes les bourses, marqués en chiffres connus. **21, rue de la Gare, à ROUBAIX.** 7au17.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château, 5

Séances des 6 et 7 mars 1897

Versements

Roubaix. Samedi	164	dép. dont	13	nou.	19,998
Id. Dimanche	270	—	54	—	13,677
Lannoy —	39	—	»	—	2,325
Croix —	9	—	»	—	2,110
Wattrelos —	15	—	4	—	5,610
Ascq —	6	—	4	—	3,320
Totaux. . .	484		75		77,040

Remboursements

Roubaix. Samedi	62	remboursements	23,652 38
Id. Dimanche	120	—	37,786 71
Lannoy —	25	—	3,941 03
Croix —	7	—	3,247 55
Wattrelos —	21	—	3,975 30
Ascq —	2	—	628 »
Totaux. . .	237		73,230 97

Les opérations pour le mois de Février sont suivies :

A Roubaix, par MM. L. Wadine-Lorthiois et E. Toulemonde, directeurs, et MM. Henri Hoffmann, Georges Mazure, Henri Pollet et Paul Requillart ; — A Lannoy, par M. Mulle-Gadenne — A Croix, par MM. Henri Segard et Lepers-Selosse — A Wattrelos, par MM. Clement Dubus et J.-B. Delcreux — A Ascq, par MM. Pierre Cattel et J.-B. Thieffry.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/4. Les remboursements ont lieu les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, huit jours après la demande.

Le caissier,
FREMONT.

Maladies des voies urinaires

Docteur FEUCHÈRE, médecin-spécialiste, 21, Parvis St-Maurice, Lille et 106, rue du Grand-*Chemin, Roubaix, où il reçoit les mardi,* jeudi, samedi, de 1 à 5 h., les autres jours de 6 à 9 h. soir.

LE ROI DES CAFÉS

2 MÉDAILLES D'OR

Qualité extra — Mélange spécial

Chombart - Dumont

ROUBAIX

En vue de la très prochaine Exposition des Nouveautés d'été, transformation complète des magasins et agrandissement de la plupart des rayons, aux **Galeries Lilloises, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille.**

TOURCOING

Fête scolaire

La fête scolaire qu'offrait dimanche dernier, l'Association amicale des anciennes élèves de l'Ecole de la rue Houchard, a obtenu un énorme *succès que n'oublieront jamais, nous pouvons le dire*, les sept cents personnes qui y assistaient.

En effet, bien que la fête ne devait commencer qu'à 4 heures 1/2, à 4 heures, déjà, la salle était comble. Bon nombre de familles n'ont pu trouver place.

Après une ouverture pour piano, brillamment exécutée par Mlle Vanhamme, Mlles Leruste et Reviens ont dit très finement, un dialogue tiré du « Malade imaginaire » de Molière.

Le grand-maître de la Comédie-Française ne les aurait certainement pas désavouées Mlle S. Desnoulet, dans la romance : « Heureux l'oiseau » a montré qu'elle possédait un réel talent, et Mlle Z. Desnoulet a pu entendre, par les applaudissements soulevés par sa chansonnette comique « Méfiez-vous du Télégraphe », *qu'elle était écoutée avec plaisir.*

« Connais-tu le pays, où fleurit l'oranger », cette charmante mélodie, dans laquelle Ambroise Thomas a mis toute son âme, a été interprétée, artistement, par Mlle J. Denry.

Mlles H. Antrop et M. Dutas ont chanté, avec grâce, le duettino comique « Les deux sourdes ».

Le drame *« La Chaumière bretonne » a fait* sensation. A plusieurs reprises, les spectateurs ont témoigné, par leurs bravos, que la pièce leur plaisait, non seulement par la moralité qui s'en dégage, mais aussi par l'interprétation qui en était excellente ; on voyait que les jeunes filles, tenant les rôles, avaient à cœur de s'immiscer dans les caractères des personnages qu'elles représentaient.

Plusieurs scènes véritablement pathétiques ont vivement ému l'auditoire. Mlles Duez, Denry et Dhal se sont particulièrement distinguées. Cette intéressante soirée s'est continuée à la seconde partie, par le chœur : « Reviens, gentil Printemps, » de notre concitoyen M. A. Quéva.

Bien enlevée par les élèves de l'école primaire, cette œuvre, qui ne manque pas de saveur, a été très goûtée, elle a été du reste bissée.

La pièce burlesque « la Distribution des Prix à Dolmans-les-Pommes-Cuites » qui vient ensuite, a provoqué une hilarité générale. Quoi de plus désopilant que cette bouffonnerie ? Peut-on imiter un maire et un instituteur du temps passé aussi bien que l'ont fait Mlles M. Antrop et M. Bourgeois ?

Le capitaine des pompiers, Mlle H. Descamps, était lui aussi bien à la hauteur de ses fonctions ; l'air rébarbatif du garde champêtre, Mlle S. Desnoulet, et le visage bon-enfant de M. l'adjoint, Mlle E. Dhal complétaient heureusement cette exhibition des sommités de Dolmans-*les-Pommes-Cuites.*

Nous n'avons garde d'oublier Mlle A. Lorthiois, qui était chargée des chansons et pasquilles en patois tourquennois. Il est regrettable, mademoiselle, que l'ordre des Chevaliers de La Brouette ne soit encore créé, car vous seriez bien sûr décorée à bref délai.

Nous félicitons Mlle Quéva, directrice de l'Ecole primaire, son dévouement n'a pas peu contribué au succès de cette soirée, succès dont l'Association des anciennes élèves de la rue Houchard, peut, à bon droit, se montrer fière.

Conseil municipal

Le conseil municipal se réunira en séance extraordinaire le vendredi 12 mars, à 8 heures du soir.

Ordre du jour

Service des eaux. — Modification à apporter au règlement.

Chemin vicinal n° 12, dit de la Tossée. — Déclassement de la partie comprise entre la route départementale n° 14 et l'extrémité du territoire vers Roubaix.

Distribution d'eau potable. — Soumission pour travaux de carrelage de la salle des machines et des abris de forages de l'usine d'Anchin.

Canalisation d'une partie du chemin de Blanc-Seau et de la route de grande communication n° 9 à partir du pont jusqu'à l'extrémité du territoire vers Mouvaux.

Projet d'acquisition de terrains pour construction d'une ferme de l'ébouage et pour dépôt des boues.

Réception de travaux et fournitures.

Rapports de commissions

Instruction publique. — Création de nouveaux emplois (M. Glorieux, rapporteur) — Création d'une école supérieure de filles. (Même rapporteur).

Finances et voierie. — Translation du cimetière, (M. Muller, rapporteur).

Voierie. — Elargissement des trottoirs de la rue des Poutrains — Rue de la Baille — Projet de pavage.

Projets divers à exécuter au moyen des crédits portés au budget savoir :

Construction de la chaussée en face de l'église de la Croix-Rouge — Reconstruction du pavage de la place Charles Roussel — Aqueduc rue des Champs — Clôture des propriétés appartenant à la ville.

Société de Tir et d'Instruction des Sous-Officiers

La réunion de dimanche à laquelle avait répondu un grand nombre de sociétaires a été empreinte d'une nouvelle ardeur pour le développement de la Société.

Après l'admission de nouveaux sociétaires, les membres sortants de la commission ont été réélus à l'unanimité.

Sur la proposition du Président, la prochaine sortie a été votée dont la date sera fixée ultérieurement.

Collision entre un car et une voiture de maître

Hier vers 3 heures 1/2 de l'après-midi, une voiture de maître appartenant à M. Roelstraete-Deconinck dans laquelle se trouvait M. Roelstraete fils, venait de la rue du Tilleul, lorsqu'à l'angle de cette rue et de la rue Dervaux, le domestique qui n'avait pas entendu la sirène d'un car électrique venant de la rue de Guisnes ne put arrêter assez vivement ses chevaux pour éviter une collision. Le watman du car, M. Isidore Debeule, lui, avait réussi à stopper sur place. Tout s'est borné à des avaries assez importantes à la voiture et très légères au car.

Filouterie d'auberge

Le nommé Julien D..., 29 ans, journalier, sentier du Jambon, a été arrêté sous l'inculpation d'escroquerie d'auberge au préjudice de M. Pierre Hennion, cabaretier, rue de la Belle-Vue.

Violences

Une contravention a été dressée à charge de Auguste D., rue de Roubaix, pour ivresse et violence sur sa femme Marie L., et sur ses filles Irma et Mathilde.

Vagabondage et mendicité

L'agent de police Deroles a arrêté hier le nommé Léonard Venputeghem, 34 ans, né à Roubaix, sans domicile fixe, lequel se livrait à la mendicité.

La démission des Conseillers municipaux DU BLANC-FOUR, A RONCQ

Manifestation des habitants de la section

Nos lecteurs sont au courant des incidents qui ont amené la démission collective des conseillers municipaux républicains de la section du Blanc-Four.

Les électeurs de la section, à la presqu'unanimité, se solidarisent complètement avec les conseillers démissionnaires, et avec eux protestent contre la manière de faire de l'administration municipale de Roncq qui se soucie des intérêts du Blanc-Four comme un poisson d'une pomme.

Dimanche après-midi, les Sociétés du Blanc-Four, ayant en tête la fanfare, jouant des pas redoublés, se sont formés en cortège auquel se sont joints un grand nombre d'habitants.

Ce cortège ainsi composé, s'est dirigé vers la place de Roncq. La musique a joué devant la mairie, puis après avoir poussé jusqu'à la limite du territoire, les manifestants, qui étaient au moins 450, firent retour au Blanc-Four où une vive animation n'a cessé de régner pendant toute la soirée.

A noter qu'au passage du cortège, dans le bourg de Roncq, des cris de : Vive le Blanc-Four! ont été poussés.

Si M. Lepoutre, maire de Roncq, n'était pas une simple doublure, il comprendrait la portée d'une telle manifestation et regretterait l'hostilité systématique déployée contre le Blanc-Four.

Croix. — *Une dispute.* — Dimanche, vers cinq heures, deux jeunes gens, Cambier Ernest et Nicaise qui jouaient aux marbres se sont pris de querelle et réciproquement battus. Cambier ayant l'œil poché alla chez le commissaire de police, mais celui-ci étant absent il insulta le garde Lecomte.

Halluin. — Dimanche matin, au passage à niveau entre Menin et Halluin, les voyageurs d'un compartiment de 3e classe ont été désagréablement surpris en recevant à la figure une pierre et les éclats d'une vitre.

M. Gadeyne Camille, de Ledeghem (Belgique) a été égratigné légèrement à la figure.

A l'arrivée du train à Halluin M. le chef de gare fut prévenu de ce fait et en fit part aussitôt au garde champêtre Danset, qui après enquête, a découvert le coupable qui n'est autre qu'un jeune enfant Dryssens Julien, demeurant avec ses parents au Gravier de Bousbecque.

Sur la demande expresse de M. le commissaire de police, le sieur Dryssens père a désintéressé la Cie et a versé le prix de la vitre qui est de deux francs.

*En raison du jeune âge de l'inculpé il est pro*bable qu'il ne sera donné aucune suite à cette affaire.

— Nous apprenons avec plaisir que le garde Canard, vient, sur la proposition qu'en avait faite M. le commissaire de police, de recevoir de M. le préfet du Nord une gratification de 20 francs.

Cette gratification, quoique modeste, n'est que le prélude d'une récompense honorifique qui ne tardera peut être pas à venir, à la première occasion qui se présentera.

Lannoy. — Dimanche soir, la famille De Grave, de Lys, a donné un brillant concert, chez M. Gosselin, café de l'Hôtel de Ville.

La salle était archi-comble, et le public n'a pas ménagé ses applaudissements pour les jeunes artistes si savamment dirigées par leur père M. De Grave.

Au plus léger symptôme de refroidissement, prenez quelques gouttes d'alcool de Menthe de **Ricglès** dans une infusion bien chaude. Ce *puissant élixir provoque une réaction salutaire* et fait passer rapidement rhume, grippe, influenza. 896

LILLE

Malices cléricales

Relevant la réponse que nous faisions hier à une insinuation de la *République Française*, la *Dépêche* feint de s'étonner. « Le *Progrès du Nord* continuera à suivre fidèlement la même politique qu'il a suivie jusqu'ici et à combattre la politique cléricale » : telle est la découverte extraordinaire qu'a faite notre confrère.

Nous négligerons ce qu'il y a d'injurieux pour nous dans cette affectation de surprise de la *Dépêche*, et puisque notre confrère veut bien nous prodiguer ses conseils et nous indiquer la ligne politique que nous devrions suivre, nous lui rendrons sa politesse en appelant son attention sur l'attitude des démocrates chrétiens vis-à-vis du « parti libéral. » Il semble qu'au lieu de s'intéresser au sort des progressistes, ce parti ferait mieux de veiller sur sa propre existence, que menace de plus en plus, comme cela s'est produit, en Belgique, le mouvement socialiste chrétien.

Questions professionnelles

L'*Echo du Nord*, de plus en plus tragique, explique que « le *Réveil* passe son temps à suspecter son indépendance, et à le suspecter de telle façon que ses lecteurs puissent croire que l'*Echo est inféodé — qui sait ? peut-être vendu !* — à telles ou telles compagnies. »

C'est pourquoi il ne veut point connaître la « question professionnelle » soulevée par notre confrère.

Le *Réveil*, lui, garde le silence. Sans doute, la situation que lui a faite M. Delory à propos de l'état-civil le gêne-t-elle un peu. Il se rend certainement compte de l'incorrection, pour ne pas dire plus, de l'incroyable mesure prise par la municipalité ; et, d'un autre côté, il lui est bien difficile de le dire.

Et voilà pourquoi... le *Réveil* est muet !

Le monument de M. Moy

Le comité de souscription pour le monument à élever à M. Moy, ancien doyen de la Faculté des Lettres, s'est réuni hier à quatre heures dans une des salles de la Faculté, pour procéder à la constitution de son bureau et à l'organisation des souscriptions à recueillir.

Lecture a été donnée de l'appel adressé par le comité.

En voici le texte :

Appel du Comité

Parmi les personnes venues de tous les points du ressort de l'Université de Lille pour assister aux obsèques de M. Moy, le regretté doyen de la Faculté des lettres, un très grand nombre ont manifesté le désir de voir s'ouvrir au plus tôt, une souscription qui permette d'honorer dignement sa mémoire et de donner aux regrets qu'il laisse une expression durable.

Pour répondre à ce vœu, il a été organisé un comité chargé de recueillir les souscriptions et d'en décider l'emploi.

Ce comité est composé de la manière suivante :

Les membres du bureau

Président : M. Margottet, recteur de l'Université ;

Vice-Présidents : MM. Paul Bersez et Gruson ;

Secrétaire-Trésorier : M. Pinloche ;

Secrétaires-adjoints : MM. Peltier et Samson ;

L'assemblée a ensuite procédé à la nomination des membres du Comité. En voici les noms que nous désignons sans suivre aucun ordre :

Membres du comité

MM. Margottet, recteur de l'université ; Vallas, doyen de la faculté de droit, de la Personne, doyen de la faculté de médecine ; Gosselet, doyen de la faculté des sciences ; Pinloche, assesseur du doyen de la faculté des lettres ; Angeliez, professeur à la faculté des lettres ; Cons, recteur à l'académie de Poitiers ; Gaudier, inspecteur d'académie ; Pierre, directeur départemental de l'enseignement primaire ; MM. les inspecteurs d'académie d'Arras, Amiens, Laon et Mézières ; le Proviseur du lycée de Douai ; Gruson, directeur de l'institut industriel ; Louis Legrand, conseiller d'Etat ; le Président de la société des amis et anciens élèves de l'Université ; Garçon, professeur à la faculté de droit ; Protin, président des étudiants de l'Etat ; Legras, délégué des étudiants de la faculté des lettres ; docteur Follet, président de la société des sciences ; Crépy, président de la société de géographie ; Vandecaide, président de la société des horticulteurs ; Lecler, président des cantines scolaires de St-Sauveur ; Lebon, président de la société des sauveteurs du Nord ; Verly, vice-président de la société des conférences populaires ; Duhem, président de la société de photographie ; P. Bersez, président des anciens élèves et amis de l'Université (section de Cambrai) ; Saint-Quentin, président des anciens élèves et amis de l'Université (section de Valenciennes) ; Melon, président de la société de statistique et d'économie politique ; Adam, doyen de la faculté des lettres de Dijon ; Courcout, proviseur du lycée de St-Omer ; Catrisse, conseiller d'Etat ; Potez, professeur au lycée de Douai ; Bollaert, ingénieur aux mines de Lens ; Léonard Danel, imprimeur à Lille ; Brame, conseiller d'arrondissement ; Dubar, directeur de l'*Echo du Nord* ; Siauve-Evausy, rédacteur en chef du *Réveil du Nord* ; Georges Robert, rédacteur en chef du *Progrès du Nord* ; Conat, recteur de l'académie de Bordeaux ; Bayet, directeur de l'enseignement primaire ; Jean Richepin, auteur dramatique ; Alfred Agache, artiste peintre ; l'adhésion de MM. Séailles, professeur à la Sorbonne ; Brochard, professeur à la Sorbonne ; Laude, professeur de rhétorique au collège du Quesnoy ; Edouard Agache, président de la société industrielle ; Villetard de la Guérie, rédacteur au *Temps*.